

## Texte p. 199

LE JUGE. – Bien. Vous reconnaissez les chefs d'accusation<sup>1</sup>, alors.

Vous reconnaissez être coupable ?

LE LOUP. – Je ne suis pas coupable.

LE JUGE. – Nous verrons. Où avez-vous rencontré le petit chaperon rouge pour la première fois ?

LE LOUP. – Dans le bois, tiens. Aurais-je pu la rencontrer ailleurs ?

LE JUGE. – Lui avez-vous fait quelque chose de mal ?

LE LOUP. – Je l'ai saluée poliment, c'est tout.

LE JUGE. – Avez-vous aussi salué la Grand-Mère poliment ?

LE LOUP. – Non, elle, je ne l'ai pas saluée.

LE JUGE. – Avouez-vous que vous êtes entré par ruse dans la chaumière ?

LE LOUP. – La porte était ouverte. J'ai frappé.

C'est parce que personne ne répondait que je suis entré.

LE JUGE. – Et alors ?

LE LOUP. – Alors, j'ai mis la chemise de nuit de la Grand-Mère et j'ai coiffé son bonnet de dentelles.

LE JUGE. – Et la Grand-Mère ?

LE LOUP. – Quoi, la Grand-Mère ?

LE JUGE. – Qu'est-ce que vous avez fait de la Grand-Mère ?

LE LOUP. – De la Grand-Mère ?

LE JUGE. – Oui, de la Grand-Mère.

LE LOUP. – Je ne m'en souviens plus.

LE JUGE. – Vous avez une très mauvaise mémoire.

LE LOUP. – Ça, c'est bien vrai.

**Zarko Petan**, *Le Procès du Loup*, © Éd. Magnard, 2006.

**1. Chefs d'accusation** : crimes sur l'accusé est supposé avoir commis.